




# Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

## Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

**Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#) **

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 1 6 / 0 8 / 2 0 2 3

Dossier complet le : 2 6 / 1 0 / 2 0 2 3

N° d'enregistrement : 2023-7272

### 1 Intitulé du projet

Projet de plateforme logistique Campbon

### 2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

#### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

#### 2.2 Personne morale

Dénomination

BATILOGISTIC

Raison sociale

SAS

N° SIRET

4 1 1 8 1 4 9 5 7 0 0 0 2 2

Type de société (SA, SCI...)

SAS

Représentant de la personne morale :  Madame

Monsieur

Nom

FAURE

Prénom(s)

GILLES

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

### 3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
39.Travaux, construction et opérations d'aménagement	b) Opérations d'aménagement dont le terrain d'assiette est compris entre 5 et 10 ha, ou dont la surface de plancher au sens de l'article R. 111-22 du code de l'urbanisme ou l'emprise au sol au sens de l'article R. * 420-1 du même code est supérieure ou égale à 10 000 m <sup>2</sup> .

#### 3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

Oui  Non

#### 3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

Oui  Non

### 4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

#### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Démolition de l'usine et des bâtiments du site actuellement présent. Les activités de la laiterie, CANDIA, sont la collecte, réception du lait cru et de concentrés de jus de fruit, le stockage, traitement du lait et des jus et le conditionnement sous format UHT briques et bouteilles, stockage et expédition des jus de fruits, des laits standardisés et de crème. L'usine porte notamment la rubrique ICPE 2230 : Traitement et transformation du lait ou des produits issus du lait.

Construction d'une plateforme logistique d'une surface d'environ 37 000 m<sup>2</sup> sur un terrain d'une surface totale de 99 278 m<sup>2</sup>, répartis comme suit:

- 6 cellules de stockage d'environ 36 000 m<sup>2</sup>; Locaux techniques (salle de charge, atelier de maintenance et déchetterie) d'une surface de plancher d'environ 600 m<sup>2</sup>; Locaux annexes (local sprinklage,...) d'une surface d'environ 370 m<sup>2</sup>; Création de voiries internes perméables de 3 000m<sup>2</sup> et imperméable de 17 000 m<sup>2</sup>; Création d'un bassin de rétention pour les eaux de sinistre et eaux pluviales de voirie d'environ 4 800 m<sup>2</sup>; Mise en place d'espaces verts d'environ 37 700 m<sup>2</sup> soit 37 % du terrain, Création d'un parking VL d'environ 100 places et PL d'environ 10 places.

Le nombre de places de stationnement automobiles a été dimensionné pour pouvoir accueillir les salariés de l'entreprise, les visiteurs ainsi que les transporteurs. En application de l'Article L113-18 du Code de la construction et de l'habitation, un stationnement de vélo sera bien prévu sur le site. Ce dernier sera dimensionné selon l'Arrêté du 30 juin 2022 relatif à la sécurisation des infrastructures de stationnement des vélos dans les bâtiments. Le nombre de stationnement a été réalisé avec les ratios suivants : 1 place de parking VL pour 400m<sup>2</sup> et 1 place de parking PL pour 1 500m<sup>2</sup>. La ville de Campbon fait partie du réseau de transport inter-urbain qui utilise la ligne de bus n°344. L'arrêt de bus le plus proche, nommé « Eglise » dans le centre de Campbon, se situe à 800 m du site (11 minutes à pied). L'arrêt de bus permet de desservir Châteaubriant et Saint-Nazaire.

#### 4.2 Objectifs du projet

Création d'une plateforme logistique à rayonnement régional, soumise à Enregistrement au titre de la législation des installations classées pour la protection de l'environnement.

Ce projet a pour objectif le développement de la société FM FRANCE SAS dans la région du pays de la Loire et la création d'un nombre significatif d'emploi.

L'implantation de la plateforme sur ce site découle de:

- la réutilisation d'une friche industrielle évitant l'artificialisation des sols;
- la proximité d'infrastructure routière importante (N165, etc..)

L'engagement de FM FRANCE SAS se traduit par une démarche de certification HQE Bâtiments durables de tous ses nouveaux sites, le projet de Campbon suivra cette même volonté du groupe.

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 Dans sa phase travaux

Les travaux seront réalisés par tranches (lancement de la construction au fur et à mesure des signatures avec les clients)

Après réalisation du terrassement et l'amélioration du sol, les bâtiments seront édifiées (fondations superficielles, structure béton, toiture et façades en panneau acier incluant un isolant).

Les réseaux (eau, électricité,...) seront mis place. Enfin, les équipements intérieurs, voiries et parking parachèveront l'ensemble.

Les travaux impliqueront également la démolition d'un bâtiment actuellement dans l'emprise du terrain.

### 4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Les bâtiments abriteront l'ensemble des prestations constituant une offre de logistiques globale comprenant les activités de transport, conditionnement et entreposage. Ces trois activités se déclinent en un certain nombre de fonctions:

- l'entreposage;
- le passage à quai;
- les activités de picking (constitution de palette hétérogènes), pooling (regroupement des livraisons vers plusieurs clients avec un seul camion), conditionnement à façon et plateforme d'éclatement;
- la manutention.

La plateforme sera dévolue à plusieurs clients pour l'entreposage de produits divers finis ou semi-finis destinées à la grande distribution. Il s'agit de produits de grande distribution retrouvés dans les linéaires des grandes surfaces ainsi que des produits à usages professionnel.

Les horaires de travail sur la plateforme logistique seront organisés en équipes alternées 3 fois 8h du lundi au samedi matin. En fonction du besoin des locataires, une ouverture de la plateforme logistique le week-end est possible, notamment pour les périodes de fortes activités.

## 4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet fera l'objet d'un permis de construire et d'un permis de démolition.

Ce projet relève de la législation des installations classées pour la protection de l'environnement.

La plateforme logistiques relève du régime de l'Enregistrement pour la rubrique 1510 (stockage de matières combustibles dans un entrepôt couvert) notamment. Le permis de construire sera la première autorisation sollicitée.

## 4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Dimensions du projet en mètre carré: Surface terrain total : Surface emprise bâtiments : Surface entrepôts : Surface espace vert (hors bassin de rétention) : La hauteur de l'entrepôt est de 15,20 mètres.	99 278 m <sup>2</sup> 37 000 m <sup>2</sup> 36 000 m <sup>2</sup> 37 700 m <sup>2</sup>

## 4.6 Localisation du projet

### Adresse et commune d'implantation

Numéro :  Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal :      BP :    Cedex :

### Coordonnées géographiques<sup>[1]</sup>

Long. :   °   ,   "  Lat. : -  °   ,   "

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. :   °   ,   "  Lat. :   °   ,   "

Point de d'arrivée : Long. :   °   ,   "  Lat. :   °   ,   "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

PLU de la commune de CAMPBON approuvé le 30/01/2020. Zone Ueb (zone urbaine à vocation d'activités spécifique à la laiterie) et Ap (zone agricole, périmètre de protection rapprochée de la nappe): Les deux zonages, zone Ueb et Ap du PLU de la commune de CAMPBON admettent le futur projet. Pas de construction au niveau du zone soumise au zonage AP.

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

## 4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui  Non

**4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?**

Oui  Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

**4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».**

## 5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Zone ZNIEFF de type 1 la plus proche à environ 1,26 km au nord du site. N° FR520030012 Nom : Mares et bois de Campbon Zone ZNIEFF de type 2 la plus proche à environ 2,76 km au nord du site. N° FR520006578 Nom : Marais de grande Briere, de Donges et du Brivet. Cf Annexe 1 : ZNIEFF 1 et 2.
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Arrêté de protection de biotope le plus proche à 14km au sud: <b>ARRÊTÉ DE PROTECTION DU BIOTOPE</b> Identifiant : FR3800509 Nom : Marais De Liberge
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Un PPBE est présent sur le département de la Loire-Atlantique mais il ne concerne pas la commune de CAMPBON. Cf Annexe 2: PPBE Loire Atlantique 2018-2023
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Château de Campbon, dont les remparts sont inscrits Monuments historique (Tour d'Enfer). Parcelle de projet en dehors du périmètre de protection Cf Annexe 3: carte rayon monument historique.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site SIG réseaux humide fait référence à une zone humide potentielle de Bretagne sur l'emprise du projet. Toutes fois elle se localiserait sur une partie déjà artificialisé/ imperméabilisé et bâti par l'entreprise actuellement implanté sur l'emprise projet.  Cf Annexe 4 : zone humide
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Cf Annexe 5 : fiche géorisque emprise projet
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Cf Annexe 5 : fiche géorisque emprise projet
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun site ou sol pollués sur l'emprise projet. D'après géorisque, Il est recensé deux sites à moins de 500m ayant un risque de pollution des sols : GAEC DU BON ESPOIR et COMCOM PAYS DE POINY CHATEAU ST GILDAS DES BOIS.  Cf Annexe 5 : fiche géorisque emprise projet
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Sur la commune de Campbon est présents 11 points de captage qui extrait l'eau entre 40 et 76 mètre de profondeur. Ces points de captages sont exploitées par la communauté d'Agglomération de la Region Nazérienne. Cf annexe 6 : plan des captages d'eau Une partie du projet est dans le périmètre rapproché d'une zone de captage, zone Ap du projet. Cette zone restera en espaces verts. La gestion des eaux pluviales a été réfléchis pour le projet de façon à ce qu'aucune eau potentiellement polluée ne puisse se déverser sur la zone de captage. En annexe plan superposition zone de captage et projet.
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Zone NATURA 2000 directive habitats la plus proche à environ 7,2 km au sud-ouest du site. N° FR5200623 Nom : Grande Brière et marais de Donges. Zone NATURA 2000 directive oiseaux la plus proche à environ 3 km au nord du site : N° FR5212008 Nom : Grande Brière et marais de Donges et du Brivet Cf annexe 7 : Plan NATURA 2000
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

## 6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

### 6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site sera raccordé au réseau public pour les besoins de consommation d'eau du site (sanitaire, lavage des sols, maintenance, entretien des espaces verts,...), le tout sera encadré par une convention de raccordement au réseau communal.
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Equilibre des terres pour le projet. Un excédent de matériaux a été identifié pour la démolition des bâtiments actuellement présent sur l'emprise projet. Un diagnostic PEMD (produits, équipements, matériaux et déchets) sera réalisé. Il permettra de quantifier précisément l'excédant de matériaux et la réutilisation de certains matériaux pour le projet.
	Est-il déficitaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
<b>Ressources</b>	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Usage actuel du sol: industriel (artificialisation / imperméabilisation des sols, des bâtiments déjà présents) Le projet réutilisera les mêmes emprises cadastrales que les entreprises actuellement implanté sur l'emprise cadastrale.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Usage actuel du sol: industriel (artificialisation / imperméabilisation des sols, des bâtiments déjà présents) Le projet réutilisera les mêmes emprises cadastrales que les entreprises actuellement implanté sur l'emprise cadastrale.  En annexe : plan masse maintien_imperéabilisation_transformation En annexe 1bis: Analyse milieu naturel
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'activité logistique n'est pas à l'origine de rejet dans l'air, dans l'eau ou dans le sol engendrant des risques sanitaires.
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	



Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'activité logistique de la plateforme générera des déplacements et des flux de trafic, de la même importance que le site industriel déjà présent.
	Est-il source de bruit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'activité logistique de la plate forme générera des émissions sonores encadrées par l'arrêté préfectoral d'Enregistrement.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les activités logistiques ne sont pas une source de nuisance olfactives.
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les activités logistiques ne sont pas une source de vibration.
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'établissement sera équipé d'un éclairage extérieur diffusif, en particulier au niveau des parkings, quais et voies de circulations, projecteurs directionnelle en façade et lampadaire. Il n'y a pas d'émission de gaz à effet de serre associée à l'utilisation d'énergie sur le site. Le site sera muni de pompe à chaleur.
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet sera conforme à l'article L 111-19-1 du code de l'urbanisme et le L171-4 du code de la construction et de l'habitation ainsi qu'au décret, actuellement en consultation, qui vise à préciser l'application des deux articles.
	Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Engendre-t-il des rejets liquides ?		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet engendrera des rejets aqueux dans le réseau collectif communal (eaux domestiques, eaux provenant du lavages des sols, eaux pluviales de toitures, eaux pluviales de voiries)
Si oui, dans quel milieu ?		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Rejet dans le réseau collectif communal.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet engendrera des rejets aqueux (eaux domestiques, eaux provenant du lavages des sols, eaux pluviales de toitures, eaux pluviales de voiries)
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet générera des déchets non dangereux et dangereux (DIS). Le site sera pourvu de compacteurs et de bennes pour le tri sélectif. Le transport et le traitement des déchets seront effectués par des entreprises extérieures agréées fournissant systématiquement des bordereaux de suivie des déchets. La totalité des déchets générés par l'établissement respectera les prescriptions de l'arrêté préfectoral d'enregistrement.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Une étude paysagère sera réalisée au moment du dépôt de permis de construire.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Usage actuel du sol: industriel (artificialisation / imperméabilisation des sols, des bâtiments déjà présents) Le projet réutilisera les mêmes emprises cadastrales que les entreprises actuellement implanté sur l'emprise cadastrale. strale.

## 6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui  Non

**Si oui, décrivez lesquelles :**

Aucun projet à proximité même du site n'a été recensé.

Le projet le plus proche du site qui pourrait avoir des effets cumulées se localise à plus de 5 km au sud de la commune de CAMPBON, à la ZAC Porte Estuaire. Ce projet est u parking poids lourd avec station GNV. L'effet cumulée identifié serait le trafic, principalement localisé sur l'autoroute (axe dimensionnée pour recevoir un flux routier important).

### 6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui  Non

Si oui, décrivez lesquelles :

### 6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

### 6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Le projet fait l'objet d'un arrêté préfectoral d'autorisation d'exploiter qui encadre toutes les mesures retenues pour éviter et réduire les effets négatifs du projet sur l'environnement.

A titre d'exemple:

- traitement des eaux de voirie via séparateur hydrocarbures ;
- bassin de rétention étanche permettant de confiner les eaux d'extinction d'un éventuel incendie;
- système extinction automatique;
- disjoncteur sur les réseaux d'eau potable;
- traitement paysager des espaces verts.

A titre volontaire, le site fait par ailleurs l'objet d'une démarche de certification HQE bâtiments tertiaires. Plusieurs thématiques sont développées dans le cadre de cette certification :

- limitation des polluants;
- économie d'eau potable;
- économie d'énergie;
- chantier vert;
- mobilité durable, etc...

Ainsi cela permet d'éviter ou de réduire les effets négatifs notable du projet sur l'environnement ou la santé humaine.

Sur le volet milieu naturel, nous avons effectué une démarche d'évitement, explicité de façon plus précise en annexe. Initialement le projet reprend les mêmes emprises cadastrales de CANDIA –EURIAL/AGRIAL, avec un pourcentage d'espaces similaire à celui actuelle. Pour rappel, les emprises CANDIA – EURIAL/AGRIAL ont aujourd'hui un pourcentage d'espaces verts de 23,2%. Suite à un inventaire de la végétation et à une prise en compte du milieu naturel d'implantation. Nous avons fait le choix d'éviter certaines zones végétalisées de l'emprise projet. Les secteurs ayant fait l'objet d'évitement sont :

- la bande à l'est et au nord.
- Les bandes vertes avec une végétation très développée au sein même du site.
- Les franges du terrain avec végétation développée permettant de maintenir l'insertion paysagère actuelle.

Le nouveau projet après la démarche d'évitement, aura un pourcentage d'espace vert de 37,9%. Le projet a été réfléchi de façon à ce que la végétation déjà présentes puissent être le moins impactés et permettre de garder au maximum les différents écrans végétales déjà présents.

## 7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.


Ce projet relève de la législation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement. Il est soumis au régime de l'Enregistrement qui ne nécessite pas d'étude d'impact. Au vu des faibles incidences potentielles identifiées par les études bibliographiques ainsi qu'aux procédures d'Enregistrement ICPE, nous n'estimons pas nécessaire de mener une étude d'impact complémentaire. En effet, le statut d'Enregistrement au titre de la nomenclature des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement impliquent le respect d'un certain nombre de prescriptions spécifiques au projet en particulier et aux plateformes logistiques en général, permettant ainsi de garantir un impact raisonnée et minimal sur l'environnement. De plus le projet reprend les emprises d'un site industriel déjà présent, minimisant la consommation foncière et les impacts.

## 8 Annexes

### 8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié.</b>	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	<input type="checkbox"/>
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	<input checked="" type="checkbox"/>
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

 Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1	Annexes point 5 et 6 du CERFA	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Plan de cadastre et liste des parcelles cadastre.gouv	<input checked="" type="checkbox"/>
3	CPB - Plan masse maintien_imperméabilisation_ transformation espaces verts	<input checked="" type="checkbox"/>
4		<input type="checkbox"/>
5		<input type="checkbox"/>

## 9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Nom

Prénom

Qualité du signataire

À

Fait le   /   /

Gilles Faure pour ordre  
à Pierre Orsatti



**Pierre Orsatti**

Signature du (des) demandeur(s)